

Modification n°2 du PLU
Réunion publique
Jeudi 21 décembre 2023 à 19h00
Compte rendu



Nombre de participants : 49

Présentation de la modification n° 2 du PLU par le responsable du service urbanisme, Monsieur BENAZETH.

- Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?
- Les motivations de la modification
 - Créer, au chef-lieu, dans l'emprise de la zone U (UHc et UE), un sous-secteur UHc2, dépendant du secteur UHc, ayant vocation à dynamiser le centre-bourg ;
 - Au sein du sous-secteur UHc2, intégrer le logement abordable dans la politique de mixité sociale (toute opération d'habitat devant comporter un minimum de 30 % de logements en bail réel solidaire) ;
 - Au sein du sous-secteur UHc2, adapter la longueur des façades des bâtiments afin de favoriser l'implantation de commerces en rez-de-chaussée ;
 - Au sein du secteur UHc2, permettre l'implantation en limite des emprises publiques et des voies, des constructions comportant des rez-de-chaussée commerciaux ;
 - Au sein du secteur UH4, réduire la distance d'implantation des constructions sur une même propriété, limitant la consommation d'espaces ;
 - Corriger des erreurs matérielles identifiées dans le règlement graphique et le document graphique annexe.
- La suite de la procédure

Suite à cette présentation, un temps d'échange avec les participants (questions / réponses) est ouvert. Monsieur le Maire répond aux questions.

Question 1 : Si l'on est intéressé par une surface commerciale au centre-bourg, vers qui s'adresser ?

Pour déposer votre candidature, vous pouvez vous adresser à la direction générale de la mairie ou au service de l'urbanisme. A noter, qu'un caviste est déjà candidat et que la commune est à la recherche d'un restaurateur.

Question 2 : Quels sont les résultats du questionnaire « dites-nous tout » mis en ligne sur le site internet de la commune ?

Suite au questionnaire, nous avons eu environ 150 retours. Monsieur le Maire est plutôt satisfait que le projet municipal soit en adéquation avec les besoins de la population. De ce questionnaire il en ressort principalement des attentes sur la mobilité, l'aménagement du nouveau groupe scolaire René Cassin et plus de commerces au centre-bourg.

Question 3 : Les occupants des logements situés en dessus des futurs commerces ne vont-ils pas utiliser les places de stationnement situées devant les commerces ?

Les places de stationnement situées en extérieur sont mutualisables. Pour les logements situés en étage, les stationnements dédiés sont également prévus en sous-sol (2 places par logement + des caves) en nombre suffisant.

Question 4 : Suite à l'aménagement du centre-bourg, la route des Ecoles et la route des Hutins vont-elles être réaménagées (notamment dans le cadre de la circulation des bus urbains) ?

Il n'est pas prévu que les bus contournent le centre-bourg en empruntant la route des Ecoles et la route des Hutins. Un réaménagement du quartier est toutefois prévu au niveau de la maison de la citoyenneté avec la création d'un terminus pour les bus de la TAC et l'aménagement d'un retournement nécessaire à l'exploitation de la ligne.

Question 5 : Est-il prévu des places d'autopartage dans l'aménagement du centre-bourg ?

La commune est favorable à l'ouverture d'un débat sur ce point. L'autopartage est intéressant, il peut être mis en place sur la commune, avec en plus une borne IRVE (Installation Recharge Véhicules Electriques - 1 borne prévue aux Aquarelles). On constate effectivement que les usages changent. Par ailleurs, la commune compte 18 km de piste cyclable et une ligne de bus cadencée toutes les 20 minutes au centre-bourg, plus le covoiturage qui est déjà très présent sur la commune. Un participant précise qu'il est prêt à supprimer un véhicule au sein de son ménage si la commune met en place un service d'autopartage.

Question 6 : Existe-t-il un plan de circulation sur la commune ? La participante précise que le territoire communal est traversé par de nombreux automobilistes, parfois à vitesse excessive.

De nombreuses zones 30 km/h ont déjà été mise en place à l'intérieur de la zone urbanisée de la commune, seuls les axes structurants de périphéries sont à 50 km/h. De plus, la police municipale effectue de réguliers contrôles. Des itinéraires extérieurs sont déjà mis en place pour les camions à l'exception de ceux desservant la commune (commerces, livraisons, chantiers...). Une analyse de la circulation a déjà été menée à Vétraz-Monthoux (comptage). Pour diminuer la place de la voiture, un travail sera à mener sur les différents modes de déplacement (bus – covoiturage – vélo...). Il conviendra d'inciter les usagers à se déplacer autrement, sans toutefois avoir la possibilité de leur interdire de traverser la commune.

Question 7 : Quelle est la date de livraison du nouveau groupe scolaire René Cassin ?

La livraison est programmée en mai 2025 et l'ouverture à la rentrée scolaire de septembre 2025.

Question 8 : Le terrain multisports du centre-bourg a été supprimé, qu'est ce qu'il est prévu pour les jeunes ?

Le terrain multisports devait être détruit, car il n'était plus aux normes. De plus, il se situait en plein cœur de l'aménagement du centre-bourg et du projet de réseau de chaleur (géothermie). La commune soumettra à la concertation du public les réflexions concernant le futur emplacement et la configuration du terrain multisports. Toutes les personnes intéressées sont invitées à se manifester et à faire part de leurs propositions pour l'aménagement du futur terrain multisports.

Par ailleurs, le Maire précise que l'ancienne école René Cassin accueillera la crèche municipale (45 places) et le RPE (Relais Petite Enfance). Au regard de la forte demande, les crèches privées sont les bienvenues pour la reprise de la crèche actuelle et le développement de micro crèches est également souhaité sur l'ensemble du territoire communal.

Les travaux du centre-bourg débuteront à l'été 2024. La fête des plantes (avril) aura donc bien lieu au centre-bourg. Pendant la période des travaux du centre-bourg, il est évident que les déplacements vont être compliqués, tout comme l'utilisation de la maison communale Albert ROGUET, dont l'usage sera priorisé pour l'école René CASSIN.

Question 9 : Le terrain multisports est-il remplacé par un restaurant ?

Il n'est pas remplacé par un restaurant, car il doit être repensé sur un autre emplacement du centre-bourg ou à proximité. La discussion est ouverte, ce projet nécessite une réflexion en partenariat avec la population.

Question 10 : Il semble que la municipalité ait déjà une idée préétablie concernant le futur terrain multisports et les aménagements associés. L'idée d'un lieu de rassemblement partagé et convivial est très appréciée. Quels aménagements sont projetés par la commune notamment concernant le terrain multisports ?

Monsieur le Maire rappelle que la discussion est ouverte et que rien n'est arrêté à ce jour. Il ajoute, qu'il souhaiterait que les espaces actuellement disponibles au centre-bourg ne soient pas / ou peu impactés par les aménagements à venir.

Monsieur le Maire relève que déjà 3 personnes sont intéressées par le fait de co-construire ensemble le projet de réimplantation d'équipements sportifs au centre-bourg.

Question 11 : Quel est l'impact du projet d'aménagement du centre-bourg (école, commerces...) au regard de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) ?

Monsieur le Maire informe le public sur les objectifs de cette loi. Ainsi, pour les 10 prochaines années, la loi impose aux collectivités de diviser par 2 la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à ce qui a été consommé ces 10 dernières années. Pour les deux décennies suivantes, l'objectif sera d'atteindre le zéro artificialisation nette, ce qui imposera la mise en place d'une compensation en cas d'artificialisation.

Monsieur le Maire précise que la zone étant déjà bâtie, elle est considérée comme déjà artificialisée, ces aménagements n'ont donc pas d'impact sur la loi ZAN.

Le futur collègue consomme 4 hectares de terrain qui sont à prendre en compte dans les espaces consommés dans la décennie en cours. Il va falloir apprendre à construire différemment.

Question 12 : Qui finance les projets au centre-bourg (réseau de chaleur et dynamisation de l'offre commerciale) ?

Monsieur le Maire présente le financement du projet, dont l'infrastructure sera supportée par le SYANE. En effet, pour la géothermie la compétence a été transférée à ce syndicat. La consommation des bâtiments desservis assurera l'équilibre financier du projet. Ainsi, ce projet ne coûte rien au

contribuable. Concernant les commerces du centre-bourg, l'opérateur achète les terrains à la collectivité, lui permettant de dégager un bénéfice. Ce bénéfice sera réinvesti par la commune qui se portera acquéreur des locaux commerciaux, permettant de soutenir le commerce de proximité et de dégager des recettes (100 000 à 120 000 € de loyer par an pour la commune).

Question 13 : Qu'en est-il de la piste cyclable, en contre sens route des écoles et de la vitesse excessive des cyclistes aux heures d'école ? Avez-vous un projet d'aménagement de la route des Hutins pour les cycles ?

Il faut de la part de chacun du civisme et du respect des règles. La réalisation d'un nouvel itinéraire cyclable, empruntant la route des Hutins en contournement de la route des Ecoles, devra prendre en compte l'environnement existant (emprise actuelle de la plateforme de la voirie, importance du flux de circulation) ce qui ne sera pas évident.

Question 14 : Pour compléter la discussion sur la traversée de la commune par des personnes extérieures au territoire, un intervenant précise que la mise en sens unique de la route des Hutins avait été sollicitée par les riverains, il y a quelques années. L'intervenant fait remarquer à l'assemblée que certains de ces riverains n'habitent plus la commune mais traversent le territoire communal quotidiennement, empruntant la route des Hutins.

Monsieur le Maire répond qu'il faut que chacun trouve sa place, les piétons, les cycles, les bus et les voitures, mais de manière équilibrée. La mise en sens unique d'une voie à pour effet d'augmenter la vitesse sur cette dernière, ce qui n'est pas forcément la bonne solution. Dans l'aménagement du centre-bourg, il est prévu de donner la priorité aux piétons sur la voiture en créant une zone de rencontre sécurisée.

Question 15 : L'agrandissement de l'Intermarché aux Erables n'est-il pas en contradiction avec le projet d'aménagement du centre-bourg (développement des commerces de proximité) ?

Monsieur le Maire précise qu'il convient que le développement commercial trouve son équilibre entre la dynamisation du commerce de proximité et la rénovation / extension d'un commerce vieillissant. Ce projet n'empêche pas les concurrents de venir s'installer en centralité, bien au contraire. Ce sont d'autres commerces qui sont intéressés par la centralité avec une dimension différente de proximité. Il faut savoir anticiper et adapter l'offre commerciale aux besoins de chacun. Monsieur le Maire précise qu'il ne sera

pas possible d'avoir une pharmacie au centre-bourg, le seuil minimum de population n'étant pas atteint (- 12 000 habitants). Ainsi, pour disposer d'une pharmacie au centre-bourg, il conviendrait de déplacer une officine existante sur le territoire communal.

Question 16 : La piste cyclable route de Corly est peu empruntée par les cyclistes car le revêtement utilisé crève les pneus des vélos. Quelle solution est envisagée ?

Ce revêtement a été mis en place sous l'ancienne municipalité, qui souhaitait mettre en avant le réemploi des matériaux. La solution mise en œuvre afin d'atténuer le risque de crevaison, consiste à faire passer régulièrement une balayeuse venant « polir » le revêtement et retirant les morceaux de verre qui se seraient désolidarisés de l'enrobé.

L'assemblée n'ayant plus de question concernant la modification n° 2 du PLU, la séance est clôturée à 21h10.

Monsieur BENAZETH informe le public sur la concertation relative aux zones d'accélération des ENR qui a débuté le 19 décembre 2023 (site internet de la commune, accueil du service urbanisme de la mairie de Vétraz-Monthoux).

Fin de la réunion publique sur la modification n° 2 du PLU à 21h20.

